

# 3 ARTICLES SUR LA FISCALITÉ

[https://www.alternatives-economiques.fr/suede-a-cree-taxe-carbone-plus-elevee-monde/00104117?utm\\_source=emailing](https://www.alternatives-economiques.fr/suede-a-cree-taxe-carbone-plus-elevee-monde/00104117?utm_source=emailing)

## Comment la Suède a créé la taxe carbone la plus élevée au monde

08 Août 2022 10 min

**[Ils l'ont fait] Ils n'ont pas forcément du pétrole mais ils ont des idées pour réussir leur transition écologique. En Suède, une taxe carbone instaurée dès 1991, en parallèle de plusieurs baisses d'impôts, a contribué à la forte réduction des émissions de gaz à effet de serre du pays. Elle atteint désormais 120 euros par tonne de CO<sub>2</sub>.**

Par Matthieu Jublin

...

En Suède, pas d'occupation de ronds-points ni de blocage des infrastructures. Pourtant, dans le paisible royaume scandinave, la taxe carbone s'élevait déjà à 113 euros par tonne de CO<sub>2</sub>. Instaurée dès 1991 pour un prix de 27 euros par tonne, elle a dépassé les 100 euros dès le début des années 2000, et atteint 120 euros en 2022. Le niveau [le plus élevé au monde](#). [Environ 12 centimes par litre de carburant] La tarification des émissions de CO<sub>2</sub>, qui repose sur le principe pollueur-payeur, est devenue l'un des piliers de la politique climatique suédoise. Qui affiche quelques réussites : les émissions de gaz à effet de serre par habitant en Suède sont les plus faibles de l'Union européenne (5,2 tonnes par an en 2019, selon Eurostat). Le pays a diminué ses émissions domestiques de 30 % depuis 1990. C'est plus que la moyenne européenne (24 %) et que la France (16 %).

...

la Suède affiche la plus basse part de combustibles fossiles dans son approvisionnement en énergie primaire : 30 % seulement en 2017. Aucun des autres pays membres ne descend sous les 45 % et, pour leur grande majorité, ils se situent plutôt entre 60 % et 90 %. ...

Mais comment la Suède, où les hivers sont si rigoureux, a-t-elle réussi à instaurer une tarification aussi élevée des émissions de carbone ? La prouesse tient moins au dispositif de taxe carbone en lui-même qu'au contexte dans lequel elle a été mise en place, ainsi que la méthode qui a permis son adoption. Plusieurs éléments historiques ont favorisé l'acceptation d'une taxe carbone en Suède. Dépourvu de ressources énergétiques fossiles, le pays conduit, depuis les chocs pétroliers, une politique visant à réduire leur consommation. Par exemple en mettant en place un vaste programme nucléaire dans les années 1970 et 1980. L'Etat s'appuie aussi de longue date sur deux atouts géographiques pour se passer des fossiles : un fort potentiel hydraulique et un territoire recouvert aux deux tiers de forêts.

...

Si la taxe carbone s'est facilement imposée au début des années 1990, c'est qu'elle a été incluse dans une réforme fiscale bien plus vaste, qui a fait l'objet d'un large consensus politique. Cette « réforme du siècle », comme elle a été surnommée, a conduit à diminuer de nombreux impôts : le taux marginal de la plus haute tranche de l'impôt sur le revenu est passé de 87 % à 57 % et l'impôt sur les sociétés de 58 % à 30 %. Elle a également instauré un prélèvement forfaitaire de 30 % sur les revenus du capital, autrefois soumis à un impôt progressif.

« La taxe carbone suédoise est donc arrivée comme un point de détail dans le grand débat de la réforme du modèle suédois, qui a conduit à remplacer une partie de la taxation du travail par la taxe carbone », explique Wojtek Kalinowski, codirecteur de l'Institut Veblen et auteur de l'essai *Le modèle suédois* (Charles Léopold Mayer, 2017). « Ce paquet global, qui comprend aussi une réforme des retraites, a été pensé comme une réforme libérale et fait l'objet d'un accord entre plusieurs partis, notamment la droite et les sociaux-démocrates. »

Cette recherche du consensus transpartisan fait partie intégrante de la culture politique suédoise ...

Pour aboutir à un tel consensus, il a aussi fallu compenser l'arrivée de la nouvelle taxe carbone en amputant d'autant la taxe sur l'énergie qui portait sur les carburants. Si bien que le prix de ces derniers n'a pas augmenté lors des premières années d'application du dispositif. Il n'y a « pas eu de signal-prix majeur pour les consommateurs, notamment sur les carburants, le dispositif ayant plutôt incité les producteurs à choisir des biocombustibles qui devenaient plus compétitifs que les combustibles fossiles », détaille le CPO.

Cette politique du « signal prix » est d'inspiration libérale : elle consiste à renchérir le prix de l'émission de carbone, mais laisse aux acteurs économiques le soin de choisir comment éviter ces émissions. ...

Pour que ce « signal prix » fonctionne, il faut néanmoins que les alternatives à l'énergie fossile soient stimulées par d'autres politiques. Ce fut en partie le cas. « La Suède a d'abord renforcé sa politique d'efficacité énergétique, en structurant les actions de terrain par une agence nationale et des relais dans les collectivités locales, pour aider techniquement et économiquement les consommateurs, particuliers ou industriels », rappelle [une étude de l'Ifri sur la transition énergétique suédoise](#). L'Etat a aussi soutenu la production d'énergie renouvelable à travers un mécanisme de [certificats verts](#), mis en place en 2003, et qui a permis à la part de renouvelables dans la production électrique d'augmenter de 15 points en dix ans.

## Chauffage

Trois décennies après son adoption, le principal succès de la taxe carbone suédoise est d'avoir presque entièrement décarboné le chauffage domestique en rehaussant le prix du gaz et du fioul. ...

## Transports

Dans les transports, en revanche, la réussite est moins flamboyante. Certes, la Suède a vu naître le phénomène du « *flygskam* » (la honte de prendre l'avion), et les voitures électriques y représentent près

de 20 % des nouvelles immatriculations, mais les émissions de CO<sub>2</sub> du secteur des transports sont restées quasi stables entre 1990 et 2017, et représentent plus de la moitié des émissions du pays. Le gouvernement, qui compte abaisser les émissions des transports de 70 % d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 2010, ne peut plus s'appuyer sur la seule taxe carbone, et a décidé de durcir la réglementation, en interdisant la vente de voitures thermiques en 2030.

## L'industrie longtemps épargnée

Du côté du secteur industriel, les effets de la tarification du CO<sub>2</sub> se sont révélés très progressifs. Culture du compromis oblige, les représentants de l'industrie et de l'agriculture suédoise ont obtenu que ces secteurs soient longuement épargnés par la taxe carbone pour préserver leur compétitivité. Ainsi, en 2004, quand l'émission d'une tonne de carbone coûtait 90 euros pour les ménages, elle ne coûtait que 19 euros pour le secteur industriel. Cette exemption a été progressivement levée dans les années 2010, et a disparu en 2018. Mais les installations soumises au marché européen du carbone, où s'échangent des droits à polluer depuis 2005, restent exemptées de taxe.

Pour Wojtek Kalinowski, cette montée en puissance progressive de la taxe carbone « *s'inscrit dans une gouvernance de long terme, qui est la clé du succès du dispositif : l'Etat s'engage à suivre une trajectoire claire, et cet engagement permet aux entreprises de prendre de l'avance en ayant confiance dans l'avenir* ».

...

Malgré ses atouts, la taxe carbone n'aurait donc « *pas réussi à réorienter les consommations sans politiques complémentaires, et elle trouve ses limites d'une part, dans la nécessité de préserver la compétitivité des secteurs en compétition internationale, d'autre part, face aux situations sans alternative vraiment satisfaisante, comme le transport ou certaines industries* », résume l'analyse de l'Ifri.

[https://www.alternatives-economiques.fr/7-questions-taxation-superprofits/00104515?utm\\_campaign=alire\\_abo&utm\\_medium=email&utm\\_source=emailing&utm\\_content=221008](https://www.alternatives-economiques.fr/7-questions-taxation-superprofits/00104515?utm_campaign=alire_abo&utm_medium=email&utm_source=emailing&utm_content=221008)

# Questions sur la taxation des superprofits

23 Septembre 2022 7 min

**La pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine ont permis à des entreprises d'engranger des bénéfices faramineux. Si la taxation de ces superprofits se justifie, comment un tel mécanisme fonctionnerait-il ?**

**Par Christian Chavagneux**

Après la pandémie, la guerre en Ukraine donne une nouvelle occasion à certaines entreprises d'engranger des profits exceptionnels, au sens où ils ne résultent pas de décisions stratégiques de la société ou du fonctionnement des marchés.

Le gouvernement français n'est pas partisan de les taxer. Les dirigeants du Royaume-Uni, de la Grèce, de l'Italie, ou de l'Espagne répondent autrement. La Commission européenne a également formulé des propositions allant dans ce sens ...

Trois chercheurs du Fonds monétaire international (FMI) viennent de publier [une étude](#) sur ce thème, plutôt technique, mais qui permet de poser un certain nombre de questions de base auxquelles tous les partisans d'une telle taxation doivent pouvoir répondre.

## **Ce genre de taxation a-t-il déjà eu lieu dans l'histoire ?**

La réponse est clairement oui. Les gouvernements ont déjà su définir et mettre en place ce genre de dispositif, essentiellement autour des deux guerres mondiales du XX<sup>e</sup> siècle et aussi pendant l'entre-deux guerres.

Ce fut le cas dans de nombreux pays européens, [dont la France](#), avec sa « contribution sur les bénéfices de guerre » en 1916 et sa « confiscation des profits illicites » (1944-1945). Le Canada, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Russie et une vingtaine d'autres pays ont fait de même au moment de la Première Guerre mondiale.

## **Comment définir les superprofits ?**

... L'idée retenue par la Commission européenne est de comparer les profits actuels à une moyenne des deux ou trois années précédentes considérée comme un étalon de profits « normaux » ou, comme on les qualifie en ce moment chez les fiscalistes, de profits de routine. ...

## **Taxer à quel taux ?**

C'est bien entendu l'une des questions clés. Et la réponse n'est pas technique, mais politique, de l'ordre du choix démocratique. Si l'histoire peut nous guider, on constate que le champ des possibles est vaste.

Certains pays ont choisi un taux unique allant de 25 % (Canada) à 80 % (Royaume-Uni). D'autres ont préféré recourir à un taux progressif avec les niveaux de profits, sur des fourchettes assez larges, par exemple de 12 % à 35 % en Italie ou de 30 % à 95 % aux Etats-Unis.

...

## **Faut-il une taxe générale ou sectorielle ?**

Pendant un conflit source de profits exceptionnels, faut-il ne taxer que les marchands de canons ou toutes les entreprises concernées ? Aujourd'hui, faut-il se concentrer sur les vendeurs d'énergie qui voient leurs bénéfices exploser ou bien viser plus large ?

La réponse devrait être simple : à partir du moment où un critère de profit excessif est établi, au-delà d'un certain seuil de chiffre d'affaires (750 millions d'euros dans la version Nupes), toutes les entreprises qui passent la barre, quel que soit le secteur, doivent être taxées. ...

## **Sur quel périmètre géographique l'imposer ?**

Le débat a surgi à propos du cas de TotalEnergies : doit-on se limiter à taxer les superprofits réalisés en France par l'entreprise ou bien peut-on taxer ses profits mondiaux ?

Premier choix possible, une taxe unilatérale touchant les profits excessifs nationaux. Dans la mesure où l'on reste dans le domaine de la souveraineté fiscale de chaque Etat, cela ne pose aucun problème particulier.

Autre option, imposer une taxe nationale mais sur les comptes consolidés de l'entreprise, c'est-à-dire sur la somme de ses profits mondiaux excessifs ...

## **Y a-t-il des risques d'évitement ?**

Instaurer une taxe sur les superprofits comporte deux écueils juridiques. Le premier est celui du recours devant les tribunaux pour en contester le principe. ...

Une taxe sur les superprofits est indispensable sur le plan moral – on ne s'enrichit pas sans limite sur le malheur des autres –, sur le plan politique – les superprofits ont pour contrepartie des supercoûts et la solidarité demande d'aider ceux qui les subissent –, et sur le plan budgétaire par les recettes qu'elle apporte. Pour autant, la mise en musique concrète d'une telle contribution n'a rien d'une évidence. Le débat démocratique ne devrait pas porter sur l'opportunité de la taxe mais sur les meilleurs moyens de la mettre en œuvre.

[https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/140624/gabriel-zucman-la-france-pourrait-des-la-mi-juillet-taxer-efficacement-les-ultrariches?utm\\_source=hebdo-20240614-190112&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=HEBDO&utm\\_content=&utm\\_term=&xtr=EREC-83-\[HEBDO\]-hebdo-20240614-190112%20%20&M\\_BT=2440526442993](https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/140624/gabriel-zucman-la-france-pourrait-des-la-mi-juillet-taxer-efficacement-les-ultrariches?utm_source=hebdo-20240614-190112&utm_medium=email&utm_campaign=HEBDO&utm_content=&utm_term=&xtr=EREC-83-[HEBDO]-hebdo-20240614-190112%20%20&M_BT=2440526442993)

## Gabriel Zucman : « La France pourrait, dès la mi-juillet, taxer efficacement les ultrariches »

Couplé à une taxe anti-exil fiscal, un impôt sur la fortune est possible à l'échelle d'un seul pays comme la France, estime l'économiste Gabriel Zucman. Il n'y a donc pas de fatalité, selon lui, à subir l'exode fiscal des plus riches si l'on veut les taxer davantage.

Propos recueillis par Mathias Thépot

**Mediapart : L'idée d'un nouvel impôt sur la fortune réémerge à gauche en ce début de campagne aux élections législatives. Son rétablissement figure dans l'accord pour un Nouveau Front populaire intervenu jeudi 13 juin au soir. Pourquoi faut-il, selon vous, remettre sur la table le sujet de la taxation du patrimoine des ultrariches ?**

**Gabriel Zucman :** D'abord parce qu'il y a une forte demande de l'opinion publique pour abolir les privilèges fiscaux. Les milliardaires ont des taux d'imposition ridiculement faibles en France. Pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu, leur taux effectif est de moins de 2 %, en raison du recours généralisé aux sociétés holdings. Normalement pierre angulaire de la progressivité du système fiscal, l'impôt sur le revenu échoue à remplir sa mission. La France est un paradis fiscal pour les milliardaires : si tous partaient demain s'installer aux îles Caïmans, cela ne changerait quasiment rien aux recettes du Trésor public !

Il n'y a en fait que l'impôt sur les bénéfices payé par les entreprises qu'ils possèdent qui touche *in fine* les milliardaires. Ce qui fait que, tous impôts compris, leur taux de prélèvement obligatoire est de l'ordre de 27 %, selon [les chiffres de l'Institut des politiques publiques](#), quand le Français moyen paie – à nouveau tous impôts compris – un peu plus de 50 %. Il y a là une différence de traitement injustifiable.

**Quel nouvel impôt sur le patrimoine des très riches faudrait-il instaurer en France ?**

Il faut tirer les leçons du passé : ne pas simplement ressusciter l'ISF [*impôt sur la fortune, supprimé par Emmanuel Macron en 2018 – ndlr*] mais créer un nouvel impôt sur les ultrariches. L'ISF échouait à taxer les plus grandes fortunes car trop de niches fiscales lui étaient adossées. ...

[On pourrait instaurer en France] un impôt sur le patrimoine de 1 % au-delà de 10 millions d'euros, 2 % au-delà de 20 millions d'euros, 3 % au-delà de 100 millions, jusqu'à 8 % au-delà de 10 milliards. Cela pourrait rapporter de 30 à 40 milliards d'euros par an au fisc français, un montant tout à fait significatif.

## **Ne craignez-vous pas que l'on oppose à votre proposition que les riches s'en iront de France pour aller dans un pays à la fiscalité plus favorable, car c'est l'ordre des choses ?**

C'est toujours le risque – et c'est pourquoi il faut coupler cet impôt sur le patrimoine à une taxe sur l'exil fiscal. Concrètement, les contribuables fortunés vivant depuis longtemps en France continueraient à être soumis à l'impôt français – par exemple pendant dix ans – s'ils décidaient de s'installer dans un pays à fiscalité avantageuse. Prenons l'exemple d'un milliardaire qui déménagerait de Paris vers la Suisse : le fisc français viendrait alors collecter la différence entre l'impôt dû dans son nouveau pays de résidence et ce qu'il payait jusqu'ici en France. ...

Il est techniquement possible de mettre en œuvre une telle proposition car, depuis 2018, il y a un échange automatique des données bancaires entre les établissements financiers d'une centaine de pays ...et l'administration fiscale française.

Il faut le marteler : l'exil fiscal n'est pas une loi de la nature qui rendrait impossible, au niveau national, d'entreprendre quoi que ce soit pour taxer les milliardaires au motif qu'ils s'en iraient. Un futur gouvernement français pourrait très bien, dès la mi-juillet, mettre en œuvre une taxation unilatérale des ultrariches, couplée à ce mécanisme de taxation des exilés fiscaux afin d'enrayer la mécanique de la concurrence fiscale internationale. Cela rapporterait rapidement des milliards aux caisses de l'État, qui pourraient être immédiatement réinvestis dans les services publics.

## **Oui mais tout de même, ce serait branle-bas de combat dans le milieu des affaires parisien, qui serait, sans aucun doute, vent debout contre une telle proposition...**

Bien sûr. Il ne faut pas être naïf et sous-estimer la capacité de mobilisation des personnes concernées. Cela dit, **il faut rappeler que ce n'est pas aux milliardaires de décider quels doivent être les taux d'imposition qui s'appliquent à eux,** mais aux citoyens français, par le vote. C'est la démocratie.

Et même chez les plus fortunés, de plus en plus commencent à comprendre le caractère insoutenable de la situation actuelle, qui voit, je le rappelle, les milliardaires avoir des taux d'imposition deux fois plus faibles que le reste de la population. Ce privilège alimente la montée des inégalités, et en retour un fort sentiment de défiance vis-à-vis des institutions. C'est une mauvaise chose pour le pays, y compris pour les grandes fortunes elles-mêmes, qui n'ont économiquement pas intérêt au délitement de la cohésion sociale.

Mais surtout, il y a un besoin massif d'investissements dans les services publics, que ce soit dans l'éducation, la santé ou les infrastructures. Ces biens publics sont le moteur de la croissance économique et la clé de l'attractivité future de la France. L'abolition des privilèges fiscaux pour financer ces investissements aurait toutes les chances d'être un pari gagnant économiquement – en plus d'améliorer la situation sur le terrain des inégalités et de la justice sociale.

## **Nous avons beaucoup parlé de la France, mais la taxation des plus riches est un sujet qui doit aussi se coordonner à une échelle plus large...**

À mon sens, il nous faut avoir trois niveaux d'action. Au niveau mondial d'abord, il est nécessaire de réécrire les traités de la mondialisation, de sortir de la logique de la concurrence fiscale et de mettre au cœur de la coopération internationale la lutte contre les inégalités, contre l'opacité financière et pour

l'harmonisation fiscale. C'est le sens de mon travail avec [l'Observatoire européen de la fiscalité](#), par exemple pour œuvrer à la création d'un impôt minimum mondial sur les ultrariches.

Ensuite, on peut faire d'énormes progrès dans cadre de coalitions entre pays. Un accord international n'est pas indispensable pour lutter contre l'évasion fiscale ; nul besoin d'unanimité.

L'exemple le plus clair en est donné par l'accord signé par de nombreux pays en 2021 pour mettre en œuvre un taux minimum d'impôt sur les bénéficiaires de 15 % – certes trop faible – pour les sociétés multinationales. ...

Enfin, il est possible d'agir au niveau national, comme je l'ai déjà expliqué pour la France, par exemple en créant un impôt sur la fortune sans niche fiscale couplé à un dispositif anti-exil fiscal.

### **L'impôt sur la fortune a-t-il le vent en poupe au niveau international ?**

Si l'on prend d'abord le cas des États-Unis, on voit que le président Joe Biden, qui avait pourtant fait campagne en 2020 contre la proposition portée par Bernie Sanders et Elisabeth Warren de taxer les plus riches, l'a en grande partie reprise à son compte durant son mandat en tentant (pour le moment en vain) de faire voter une « [billionaire income tax](#) ».

Et il a cette année inscrit dans son programme cette proposition pour se faire réélire. Le fait que Joe Biden, qui ne vient pas vraiment de l'aile gauche du Parti démocrate, fasse de la taxation des ultrariches un thème central de sa campagne témoigne d'un changement de mentalité rapide et puissant au sein des élites démocrates.

Il faut ensuite parler de ce qu'il se passe actuellement au G20, grâce au volontarisme du Brésil, qui en exerce actuellement la présidence, et qui a fait de la question de la taxation coordonnée des très grandes fortunes une priorité de son agenda. C'est une première, G20 et G7 confondus ! J'ai été invité en février à parler devant les ministres des finances du G20 pour formuler des propositions en la matière – en l'occurrence un impôt minimum sur les milliardaires mondiaux, égal à 2 % de leur patrimoine – dont les modalités techniques seront précisées dans un rapport publié à la fin du mois.

Ce qui m'a frappé dans la réponse des ministres, ce sont les retours positifs de la plupart des pays. Que ce soit en Afrique, en Amérique du Sud ou en Europe, de nombreux gouvernements ont salué l'initiative brésilienne d'inscrire ces sujets à l'agenda, et depuis trois mois de plus en plus se rallient à la proposition que nous portons. Cela illustre la demande mondiale pour plus de justice fiscale que l'on perçoit dans les enquêtes d'opinion, et la pression démocratique croissante pour ce type de mesures, partout plébiscitées par les opinions publiques.